Hygiène et salubrité

Si le logement que vous louez présente un danger pour la santé ou la sécurité de ses occupants et/ou ne respecte pas les conditions sanitaires, vous devez en informer votre propriétaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'absence de réponse et d'intervention de ce dernier, vous pouvez saisir le service d'hygiène de la commune situé au service urbanisme par le dépôt d'un dossier à télécharger.

La fiche hygiène est à envoyer par mail à urbanisme@sannois.fr, à adresser par courrier au service urbanisme, ou à déposer en mairie. La personne en charge du dossier prendra contact avec vous afin d'établir un rendez-vous le cas échéant.

Service développement urbain et stratégie patrimoniale

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
1er étage
Tél. 01 39 98 20 80

urbanisme@sannois.fr

Accueil du public
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 13h30-17h30
Fermé le mardi après-midi
Uniquement sur rendez-vous

Infos pratiques

La fiche hygiène est à envoyer par mail à urbanisme@sannois.fr, à adresser par courrier au service urbanisme, ou à déposer en mairie.

Document(s)
Fiche hygiène salubrité